

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN PARCOURS « MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE ET FERMENTATION » AU
SEIN DU MASTER MENTION « MICROBIOLOGIE » PORTE PAR L'UFR BIOLOGIE

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 25 JUIN 2024,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création
de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de créer le parcours « Microbiologie industrielle et fermentation » (site territorial d'Aurillac) au sein du Master
mention « Microbiologie » porté par l'UFR Biologie à compter de la rentrée universitaire 2024-2025.

Membres en exercice : 44

Votes : 30

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 1

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD